

OMPI



A/47/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 août 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante-septième série de réunions
Genève, 22 septembre – 1^{er} octobre 2009

NIVEAU D'UTILISATION DES RESERVES

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient des renseignements sur le niveau d'utilisation des réserves, objet du document WO/PBC/14/8 qui sera soumis au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI à sa quatorzième session, prévue du 14 au 16 septembre 2009.
2. La recommandation du PBC concernant ce document figurera dans le "Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa quatorzième session, tenue du 14 au 16 septembre 2009" (document A/47/15).
3. *Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à approuver la recommandation formulée par le Comité du programme et budget concernant le document WO/PBC/14/8, telle qu'elle figure dans le document A/47/15.*

[L'annexe suit]

OMPI



WO/PBC/14/8

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 août 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Quatorzième session
Genève, 14 – 16 septembre 2009

NIVEAU D'UTILISATION DES RESERVES

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient i) une synthèse actualisée des projections concernant la disponibilité des fonds de réserve et de roulement (FRR) à la fin de l'exercice biennal 2008-2009, ii) un aperçu de l'incidence financière des propositions approuvées par les assemblées des États membres pendant leur série de réunions tenue en 2008 et des propositions relatives à l'utilisation des FRR soumises pour examen au Comité du programme et budget à sa quatorzième session ainsi qu'aux assemblées des unions de Madrid et de La Haye, et iii) des informations sur l'incidence de ces propositions sur les niveaux de liquidité des FRR.
2. Des rapports de situation en ce qui concerne les projets dont le financement à partir des FRR a été approuvé précédemment par les assemblées sont soumis séparément au Comité du programme et budget, avec indication dans les rapports de situation respectifs des dépenses effectivement réalisées pour les projets en question. Des propositions d'utilisation des FRR font aussi l'objet de documents distincts présentés séparément et indépendamment aux États membres pour examen.

Réserves disponibles

3. Comme l'indique le tableau ci-dessous, le total des FRR devrait, d'après les estimations, demeurer inchangé, à 235,8 millions de francs suisses à la fin de l'exercice biennal 2008-2009, par rapport au niveau indiqué dans les états financiers intermédiaires pour 2008 (voir le document WO/PBC/IM/1/09/2 et le document WO/PBC/14/2 dans lequel sont reproduits ces états financiers). Ces chiffres découlent des estimations du Secrétariat en ce qui concerne les recettes et les dépenses pour la deuxième année de l'exercice biennal 2008-2009, année pour laquelle il n'est prévu aucun excédent et aucun déficit pour l'ensemble de l'Organisation. Il convient de noter que ces estimations ne sont présentées ici qu'à des fins d'information, les chiffres du programme et budget révisé approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009 continuant d'être utilisés à des fins de comparaison dans le programme et budget proposé pour 2010-2011.

Tableau 1 : Synthèse financière pour 2008-2009 et 2010-2011
(en millions de francs suisses)

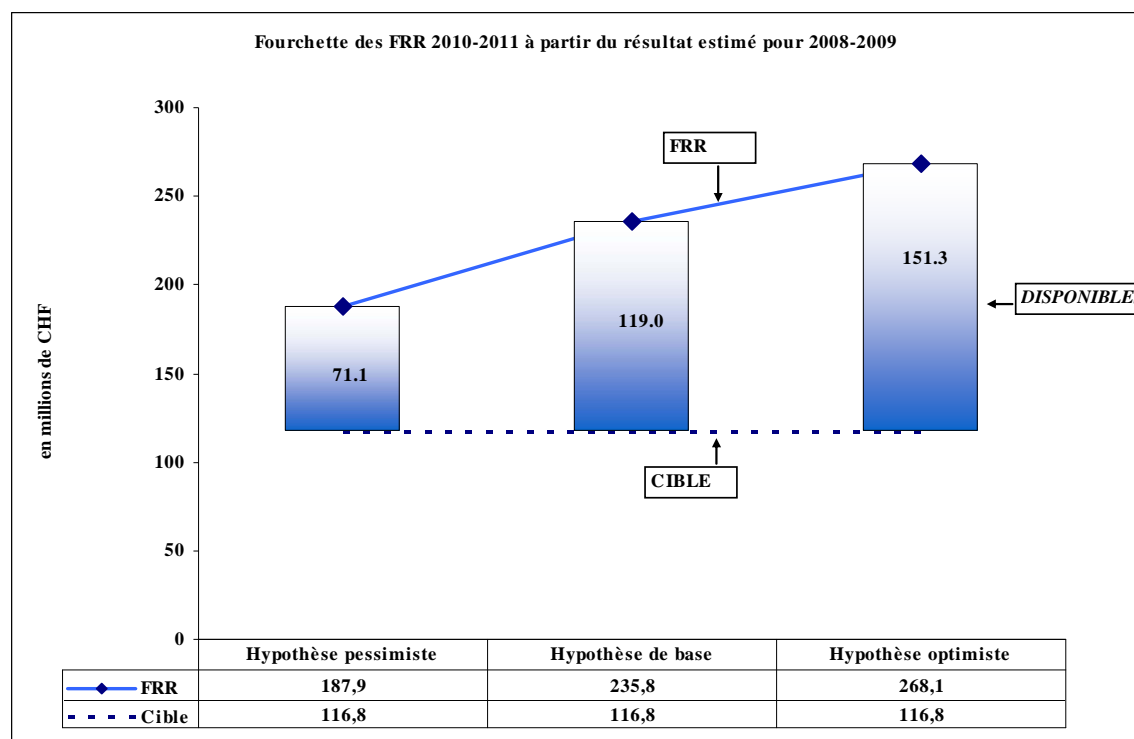
	2006-07 Montant effectif	2008-2009		2010/2011		Différence entre le budget approuvé et le budget révisé	
		Budget révisé	Budget estimé fin 2009 (à fin juin 2009)	Budget proposé	Niveaux des réserves estimés d'après estimations 2008-2009	Montant	%
a. Recettes	609,3	628,4		618,6		(9,8)	-1,6%
b. Dépenses	532,6	628,4		618,6		(9,8)	-1,6%
c. Excédent/(Déficit) (a-b)	76,7	0,0	32,2	0,0		0,0	n/a
d. Solde d'ouverture fonds de réserve	127,0	203,6	203,6	203,6	235,8	0,0	0,0%
e. Total des réserves (c+d)	203,6	203,6	235,8	203,6	235,8	0,0	0,0%
f. Réserves en pourcentage des dépenses de l'exercice biennal (e/b)	38,2%	32,4%		32,9%		n/a	n/a
g. Objectifs fonds de réserve**	95,9	117,9	117,9	116,8	116,8	(1,1)	-0,9%
h. Solde fonds de réserve (e-g)	107,8	85,7	117,9	86,8	119,0	1,1	1,2%

*Fonds de réserve et de roulement (FRR)

4. Comme le montre également le tableau ci-dessus, les réserves disponibles en excédent du niveau fixé par les États membres dans le cadre de la politique de l'Organisation relative aux fonds de réserve et de roulement¹ devraient s'élever à 171,9 millions de francs suisses à la fin de 2009 et à 119 millions de francs suisses à la fin de 2011.

5. Le diagramme ci-dessous donne un aperçu de l'effet potentiel des cas de figure pessimiste et optimiste en matière de recettes développés dans le programme et budget proposé pour 2010-2011 sur le niveau des réserves disponibles en excédent du niveau visé.

Diagramme 1 : Réserves disponibles selon les hypothèses concernant les recettes présentées pour 2010-2011
(en millions de francs suisses)



¹ Pendant leur trente-cinquième série de réunions tenue en septembre-octobre 2000, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé (paragraphe 151.b) du document A/35/15), en ce qui concerne les FRR exprimés en pourcentage des dépenses estimées pour l'exercice biennal les objectifs suivants : i) unions financées par des contributions : 50%, ici) Union du PCT : 15%, i) Union de Madrid : 25% et ive) Union de La Haye : 15%.

Aperçu de l'incidence financière de l'utilisation des réserves disponibles

6. Le tableau 2 ci-dessous récapitule l'incidence financière des propositions relatives à l'utilisation des FRR approuvées par les États membres ou soumises à leur approbation.

Tableau 2 : Synthèse de l'utilisation des FRR
(en millions de francs suisses)

	Montant	Liquidités	Observations
- Modernisation de MAPS phase I	2,1	2,1	approuvé décembre 2008
- Modernisation de MAPS phase II	1,4	1,4	approuvé pour allocation septembre 2007
- Modernisation de MAPS phase III	5,8	5,8	approuvé pour allocation septembre 2007
- Sécurité	7,6	7,6	approuvé décembre 2008
- Projet architectural et technique: nouvelle salle de conférence	4,2	4,2	approuvé décembre 2008
- Modules informatiques, Règlement financier et règlement d'exécution et normes IPSAS	4,2	4,2	approuvée décembre 2008
- Incidence mise en oeuvre normes IPSAS (retraitement fin 2007)	21,1	--	actualisé à partir des états financiers intérimaires fin 2008
- Modernisation de MAPS phase I - reportée à 2010	1,5	1,5	approuvé pour allocation septembre 2007
- Modernisation de MAPS phases II et III - financement Union de La Haye (proposé au moyen réserves PCT sous forme de prêt)	3,0	3,0	proposé septembre 2009 assemblées des unions La Haye et PCT
- Madrid - base de données indications acceptables de produits et services et projet pilote quant à l'acceptation de langues de dépôt supplémentaires dans système de Madrid	1,2	1,2	proposé septembre 2009 Assemblée Union de Madrid
- Nouvelle construction	20,0	20,0	autorisé pour utilisation décembre 2008
- Nouvelle salle de conférence	24,0	24,0	proposé assemblées septembre 2009
TOTAL	96,2	75,1	

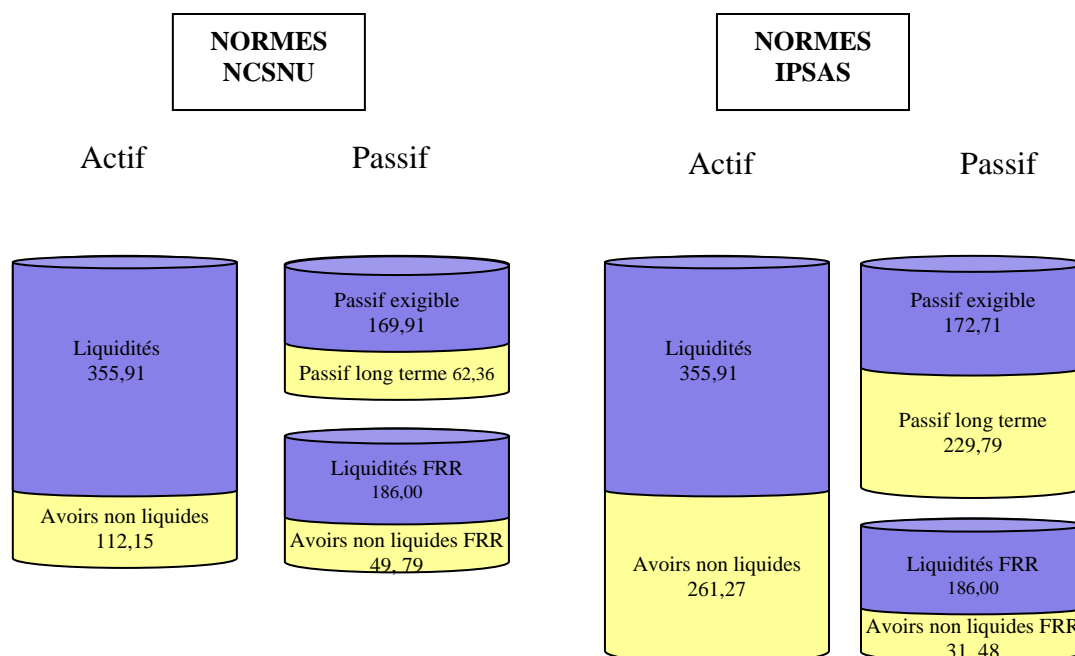
7. Sauf dans le cas de l'ajustement de 21,1 millions de francs suisses concernant les normes IPSAS², les projets financés à partir des FRR supposeront une diminution des niveaux de liquidités de l'Organisation, i) les dépenses concernant les projets de construction (projet relatif à la nouvelle construction et projet proposé de nouvelle salle de conférence) seront capitalisées dans leur intégralité et ii) d'autres dépenses relatives à des projets seront capitalisées dans la mesure autorisée et requise selon les normes comptables applicables. Toutefois, par souci de prudence dans la présentation des estimations relatives aux liquidités des FRR de l'Organisation, les projets qui ne concernent pas le domaine de la construction sont indiqués comme utilisant totalement les FRR, c'est-à-dire que les coûts qui leur sont imputés sont comptabilisés comme charges.

Aperçu de l'incidence de l'utilisation des ressources disponibles sur les niveaux des liquidités

8. Ainsi que le diagramme 2 ci-après le montre, le niveau de liquidité de l'OMPI est sain, 79% (selon les normes NCSNU) et 85% (selon les normes IPSAS) de ses FRR étant détenus sous forme de liquidités. Cela est vrai en vertu aussi bien des normes comptables NCSNU que des normes comptables IPSAS.

² Pour plus de détails en ce qui concerne les estimations actualisées du montant de l'ajustement nécessaire à la mise en œuvre des normes IPSAS, se reporter au document WO/PBC/14/6.

Diagramme 2 : Liquidité du bilan de l'OMPI au 31 décembre 2008
(en millions de francs suisses)



9. Le tableau 3 donne un aperçu de l'incidence des projets approuvés et proposés à financer au moyen des réserves (voir le tableau 2 ci-dessus pour plus de précisions) et montre que les liquidités de l'OMPI peuvent absorber facilement le coût des projets en question.

Tableau 3 : Incidence des projets à financer au moyen des FRR sur le niveau de liquidité des FRR
(en millions de francs suisses)

	NCNSU		
	Liquidités	Avoirs non liquides	TOTAL
Montant estimatif des FRR au 31 décembre 2009	186,0	49,8	235,8
Utilisation totale des liquidités	(75,1)	(21,1)	(96,2)
Solde	110,9	28,7	139,6

	Normes IPSAS		
	Liquidités	Avoirs non liquides	TOTAL
Montant estimatif des FRR au 31 décembre 2009	183,2	31,5	214,7
Utilisation totale des liquidités	(75,1)	--	(75,1)
Solde	108,1	31,5	139,6

10. Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du présent document.

[Fin de l'annexe et du document]